



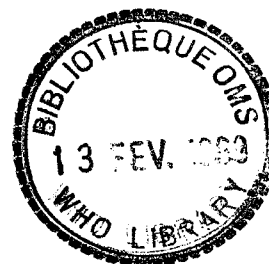
12 février 1969

CONSEIL EXECUTIF

Quarante-troisième session

COMITE PERMANENT DES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Point 7 de l'ordre du jour



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITE PERMANENT
DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES CHARGE D'EXAMINER
LES AUGMENTATIONS CONCERNANT "LE MAINTIEN DE L'EFFECTIF ET LA POURSUITE
DES ACTIVITES EN COURS" DANS LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET

Un groupe de travail du Comité permanent des Questions administratives et financières a été prié d'examiner les principaux postes de dépenses en augmentation dans les prévisions budgétaires proposées pour 1970; il devait en particulier déterminer l'acceptabilité et l'exactitude - en chiffres absolus et en pourcentage - des postes relatifs au maintien de l'effectif du personnel de 1969 et à la poursuite des activités en cours (appelés ci-après "dépenses de maintien des activités"). Le groupe de travail se composait des membres suivants :

Professeur E. Aujaleu
Dr G. Wynne Griffith
Dr G. Juricic
Dr I. Kone
Sir William Refshauge

Le groupe de travail s'est réuni le mardi 11 février 1969; il a élu Président le Professeur E. Aujaleu. Etaient également présents à la réunion le Dr D. D. Venediktov, Président du Conseil exécutif, et quelques autres membres du Conseil assistant aux séances du Comité permanent.

Le groupe de travail a examiné un document, joint en annexe 1 au présent rapport et contenant les informations suivantes :

- Appendice 1 - Principaux postes en augmentation dans les prévisions budgétaires proposées pour 1970.
- Notes explicatives sur les principaux postes en augmentation dans les prévisions pour 1970.
- Détail des postes en augmentation.
- Tableau montrant la nature des postes classés sous a) maintien de l'effectif et poursuite des activités en cours, et sous b) autres dépenses.

Les chiffres qui figurent à l'appendice 1, page XXV des Actes officiels No 171 (corrigés pour tenir compte de modifications du barème des traitements du personnel professionnel et de l'allocation pour frais d'études, qui entraînent une augmentation de \$4 997 200, soit 8,0 % par rapport au montant du budget de 1969 révisé) ont été examinés en détail pour déterminer si les dépenses classées sous "Dépenses de maintien des activités" étaient ou non raisonnables et exactes. Le groupe de travail s'est référé au schéma donné dans le document précité. Après avoir reçu confirmation du fait que les augmentations de traitement pour les

postes réguliers tenaient également compte des changements prévus dans les barèmes de traitements et que les chiffres compris sous "Autres dépenses" pour les voyages en mission, les consultants et le personnel temporaire se rapportaient à des augmentations correspondant à ces différentes rubriques, le groupe de travail a estimé que les différentes activités étaient correctement classées sous les deux grandes rubriques qui figurent dans l'appendice 1 à la partie "Teneur et mode de présentation du programme et du budget" dans les Actes officiels No 171, pages XXII à XXVI.

En examinant le montant de l'augmentation des "dépenses de maintien des activités" - \$3 036 388 - un membre du groupe de travail a fait observer qu'il lui avait été impossible de trouver dans les Actes officiels une diminution relative à l'un quelconque des postes réguliers; on doit pourtant supposer que certains titulaires quittent l'Organisation à l'échelon le plus élevé de leur grade et qu'ils sont normalement remplacés par des nouveaux qui sont nommés à l'échelon le plus bas de ce grade. Etant donné le renouvellement normal du personnel, il semble que sur une période d'un certain nombre d'années on doive atteindre un plateau. Cette question avait été étudiée par le Secrétariat et celui-ci avait conclu que, si l'on pouvait comparer l'effectif actuel de l'Organisation à celui d'il y a sept ou dix ans et si on limitait la comparaison au nombre précis des postes qui existaient à l'époque, on pourrait dire qu'effectivement un plateau avait été atteint. Or l'effectif du personnel a augmenté à mesure que le travail de l'Organisation s'est développé. Il est évident que toute comparaison d'une année avec la suivante accusera toujours une augmentation en raison des augmentations de traitement et autres prestations auxquelles ont droit les titulaires de postes réguliers.

Le groupe de travail a également été informé que des déductions ont été incluses dans les résumés pour tenir compte des économies correspondant aux traitements et autres prestations auxquelles ont droit les membres du personnel qui quittent l'Organisation pendant l'année et dont les successeurs sont normalement recrutés à l'échelon de base du grade après un certain délai. L'ajustement des prévisions tient également compte des dépenses supplémentaires qu'entraînent le rapatriement des membres du personnel qui quittent l'Organisation et les frais de recrutement de leurs successeurs. En outre un facteur de délai de quatre mois est appliqué à tous les postes nouveaux car l'expérience des cinq dernières années confirme que c'est là le délai moyen avec lequel sont pourvus les postes nouveaux. Le mode de calcul et d'application de ces facteurs de renouvellement et de délai est expliqué dans le document EB43/AF/WP/2 qui a été examiné par le Comité permanent.

Le groupe de travail a noté que les chiffres inscrits pour les postes réguliers se fondent, dans le cas des postes pourvus, sur un calcul précis du coût des droits de chaque individu et sur l'hypothèse que le titulaire actuel conservera le poste. Pour les postes nouveaux ou vacants, les calculs se fondent sur des moyennes établies d'après l'expérience acquise. L'augmentation indiquée dans l'appendice 1 sous la rubrique "Dépenses de maintien des activités" est donc réaliste. Le groupe de travail a également noté, quand il a passé en revue ces dépenses, que 90 % environ de cette augmentation sont nécessaires pour faire face aux augmentations des traitements afférents aux postes existants, augmentations réglementaires et modifications prévues des barèmes des traitements et autres prestations. Ayant examiné d'autre part un document de travail montrant de quelle manière on arrive à l'augmentation concernant le personnel des projets étalés sur plusieurs exercices, le groupe de travail a noté que les éléments autres que les traitements et allocations de ce personnel étaient classés comme expansion des activités et compris sous "Autres dépenses". Par exemple, une bourse supplémentaire ou des fournitures ajoutées à des projets de ce genre sont considérées comme un élément "nouveau" et l'augmentation correspondante apparaît dans la partie 2 de l'appendice.

Le groupe de travail a été informé que, sur l'initiative de l'OMS, le Comité consultatif pour les Questions administratives (Comité du CAC) étudiera les méthodes employées par toutes les organisations de la famille des Nations Unies pour calculer, dans les projets de budget, l'accroissement de dépenses qu'entraîne le maintien des programmes à leur niveau du moment.

Au cours de la discussion, un certain nombre de questions qui ne se rapportaient pas aux "Dépenses de maintien des activités" ont été posées. Comme elles ne correspondaient pas au mandat du groupe de travail, il a été suggéré qu'elles soient posées au Comité permanent et/ou au Conseil exécutif.

En conclusion, le groupe de travail a jugé satisfaisantes les méthodes appliquées pour calculer l'augmentation de 4,86 % nécessaire en 1970 pour le maintien de l'effectif du personnel de 1969 et la poursuite des activités en cours.

ANNEXE

Table des matières

	<u>Pages</u>
1. Appendice 1 - Principaux éléments de l'augmentation des prévisions budgétaires pour 1970	5
2. Notes explicatives sur les principaux éléments de l'augmentation des prévisions budgétaires	6
3. Détail des principaux éléments de l'augmentation des prévisions budgétaires .	9
4. Tableau indiquant la nature des éléments compris sous a) maintien des effectifs et poursuite des activités en cours et b) autres dépenses	12

APPENDICE

TABLEAU 4.1 PRINCIPAUX POSTES EN AUGMENTATION DANS LES
PREVISIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 1970

	<u>Augmentation par rapport aux prévisions budgétaires pour 1969</u>		<u>Compte tenu des modifications du barème des traitements du personnel professionnel et de l'allocation d'études</u>	
	<u>D'après les Actes officiels N° 171</u>			
	Montant US \$	Pourcentage %	Montant US \$	Pourcentage %
1. <u>Maintien des effectifs de 1969 et poursuite des activités en cours</u>				
Projets dans les pays	1 308 895	2,15	1 395 322	2,23
Mise en oeuvre du programme (Siège)	677 889	1,11	709 249	1,14
Services consultatifs régionaux	454 705	0,75	478 180	0,77
Bureaux régionaux	313 276	0,52	325 365	0,52
Services administratifs	150 512	0,25	158 672	0,25
Réunions constitutionnelles	36 800	0,06	36 800	0,06
Bâtiment du Siège : Remboursement des prêts (diminution)	(67 200)	(0,11)	(67 200)	(0,11)
	<u>2 874 877</u>	<u>4,73</u>	<u>3 036 388</u>	<u>4,86</u>
2. <u>Autres dépenses</u>				
Projets dans les pays	1 519 177	2,50	1 525 980	2,44
Recherche médicale	246 000	0,40	249 000	0,40
Mise en oeuvre du programme (Siège)	113 372	0,19	114 332	0,18
Services consultatifs régionaux	59 872	0,10	61 537	0,10
Bureaux régionaux	41 827	0,07	42 888	0,07
Services administratifs	9 375	0,02	9 375	0,02
Comités d'experts (diminution)	(42 300)	(0,07)	(42 300)	(0,07)
	<u>1 947 323</u>	<u>3,21</u>	<u>1 960 812</u>	<u>3,14</u>
AUGMENTATION NETTE PROPOSEE	<u>4 822 200</u>	<u>7,94</u>	<u>4 997 200</u>	<u>8,00</u>
	=====	=====	=====	=====

PRINCIPAUX POSTES AUXQUELS SE RAPPORTE L'ELEVATION DU BUDGET PROPOSE POUR 1970

Ainsi qu'il ressort de l'appendice 1 aux Actes officiels No 171 (page xxv), l'augmentation totale du budget proposé pour 1970 est de \$4 822 200 (7,94 %) par rapport à 1969, dont \$2 874 877 (4,73 %) serviront à maintenir l'effectif du personnel au niveau de 1969 et à assurer la poursuite des activités en cours. (Compte tenu du relèvement, en 1969 et 1970, des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation totale se monte à \$4 997 200 (8 %), dont \$3 036 388 (4,86 %) pour assurer le maintien des effectifs au niveau de 1969 et la poursuite des activités en cours.)

A. MAINTIEN DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL AU NIVEAU DE 1969 ET POURSUITE DES ACTIVITES EN COURS

i) Projets dans les pays

L'augmentation de \$1 308 895 est destinée à couvrir les dépenses supplémentaires afférentes aux traitements et autres éléments de rémunération pour les postes déjà inscrits au budget de 1969. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$1 395 322.)

ii) Mise en oeuvre du programme (Siège)

L'augmentation de \$677 889 doit couvrir les dépenses supplémentaires afférentes aux traitements et autres éléments de rémunération du personnel déjà en poste au Siège; elle est aussi destinée à couvrir des augmentations de dépenses afférentes aux services d'édition contractuels, à la promotion des ventes, aux ouvrages de bibliothèque et à l'impression des publications, ainsi que le coût des services contractuels de traitement de l'information et, pour le Siège, des services communs imputables à la mise en oeuvre du programme. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$709 249.)

iii) Services consultatifs régionaux

L'augmentation de \$454 705 correspond aux dépenses supplémentaires afférentes aux traitements et autres éléments de rémunération des conseillers régionaux et représentants de l'OMS déjà en poste en 1969, ainsi qu'aux services communs. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$478 180.)

iv) Bureaux régionaux

La somme de \$313 276 est destinée à couvrir les dépenses supplémentaires afférentes aux traitements et autres éléments de rémunération du personnel des bureaux régionaux déjà en poste en 1969 ainsi qu'aux services communs. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$325 365.)

v) Services administratifs

Le montant de \$150 512 est destiné à couvrir les dépenses supplémentaires afférentes aux traitements et autres éléments de rémunération du personnel du Siège déjà en poste en 1969, aux services communs du Siège, au Bureau de Liaison avec les Nations Unies, ainsi qu'à l'acquisition de matériel visuel d'information. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$158 672.)

vi) Réunions constitutionnelles

L'augmentation de \$36 800 est destinée à couvrir les dépenses supplémentaires encourues pour les sessions de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif : personnel temporaire, consultants, voyages en mission, services communs et frais d'impression, ainsi que certaines dépenses supplémentaires pour les réunions des comités régionaux.

vii) Bâtiment du Siège : remboursement des prêts

Le budget de 1970 prévoit une somme de \$511 200, soit \$67 200 de moins qu'en 1969, pour le remboursement des prêts et le paiement des intérêts à la Confédération helvétique et au Canton de Genève.

B. AUTRES DEPENSES

Le solde de l'augmentation proposée pour 1970 - \$1 947 323 (3,21 %) - permettra une expansion modeste de l'aide aux gouvernements et des services fournis par le Siège et les bureaux régionaux. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, le solde de l'augmentation est de \$1 960 812, soit 3,14 %.)

i) Projets dans les pays

La somme de \$1 519 177 servirait à financer de nouveaux projets que l'on envisage de mettre en oeuvre en 1970 et à couvrir des besoins additionnels au titre de projets déjà en cours d'exécution en 1969. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$1 525 980.)

ii) Recherche médicale

L'augmentation de \$246 doit servir à financer des activités de recherche supplémentaire au Siège, à faire face à un accroissement de l'aide à la recherche et autres formes de coordination des recherches, et à répondre aux besoins supplémentaires des équipes actuelles de recherche. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$249 000.)

iii) Mise en oeuvre du programme (Siège)

La somme de \$113 372 est destinée à pourvoir les treize postes nouveaux proposés pour 1970 et à couvrir les dépenses supplémentaires requises pour les voyages en mission et le personnel temporaire. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$114 332.)

iv) Services consultatifs régionaux

L'augmentation de \$59 872 est destinée à pourvoir les sept postes nouveaux proposés (trois postes de conseillers régionaux et quatre postes de secrétaires) et à couvrir une certaine hausse des dépenses pour les voyages en mission et le personnel temporaire. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$61 537.)

v) Bureaux régionaux

L'augmentation de \$41 827 est destinée à pourvoir les quatre postes nouveaux proposés et à couvrir l'accroissement des dépenses prévues pour les voyages en mission, l'acquisition de fournitures et de matériel d'information, et le personnel temporaire. (Compte tenu du relèvement des traitements du personnel des catégories professionnelle et supérieure et de l'allocation pour frais d'études, l'augmentation se chiffre à \$42 888.)

vi) Services administratifs

L'augmentation de \$9375 est destinée à pourvoir les deux nouveaux postes proposés pour 1970.

vii) Comités d'experts

La diminution de \$42 300 est due à une réduction du nombre et du coût des comités d'experts proposés pour 1970.

PRINCIPAUX POSTES EN AUGMENTATION DANS LES PREVISIONS BUDGETAIRES
PROPOSEES POUR 1970

	<u>D'après les</u> <u>Act. off.</u> <u>N° 171</u>	<u>Compte tenu des</u> <u>modifications du ba-</u> <u>rème des traitements</u> <u>du personnel profes-</u> <u>sionnel et de l'allo-</u> <u>cation d'études</u>	
A. MAINTIEN DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DE 1969 ET POURSUITE DES ACTIVITES EN COURS			
i) <u>Projets dans les pays</u>			
Augmentation des traitements et autres éléments de rémunération pour les postes maintenus après 1969	1 308 895	1 395 322	
ii) <u>Mise en oeuvre du programme (Siège)</u>			
Traitements et autres éléments de rémunération pour les postes exis- tants du Siège (mise en oeuvre du programme)	508 995		
Services d'édition contractuels	18 000		
Promotion des ventes	2 000		
Ouvrages de bibliothèque	5 000		
Impression des publications	21 500		
Services contractuels de traitement de l'information	27 000		
Fourniture d'antibiotiques	300		
Services communs - dépenses imputables à la mise en oeuvre du programme (Siège) (traitements et autres élé- ments de rémunération du personnel existant, personnel de surveillance et autres dépenses)	95 094	677 889	709 249
iii) <u>Services consultatifs régionaux</u>			
Traitement et autres éléments de rémunération de l'effectif 1969 des conseillers régionaux et re- présentants de l'OMS	426 070		
Services communs	28 635	454 705	478 180
iv) <u>Bureaux régionaux</u>			
Traitements et autres éléments de rémunération pour les postes régu- liers	279 851		
Services communs	33 425	313 276	325 365

v)	<u>Services administratifs</u>			
	Traitements et autres éléments de rémunération pour les postes du Siège (Services administratifs)	114 401		
	Moyens visuels d'information	2 000		
	Services communs (Bureau de liaison avec l'ONU)	700		
	Services communs - dépenses imputables aux services administratifs (traitements et autres éléments de rémunération du personnel existant, personnel de surveillance et autres dépenses)	33 411	150 512	158 672
vi)	<u>Réunions constitutionnelles</u>			
	Assemblée mondiale de la Santé	22 700		
	Conseil exécutif	8 400		
	Comités régionaux	5 700	36 800	36 800
vii)	<u>Bâtiment du Siège : remboursement des prêts</u>		(67 200)	(67 200)
			2 874 877	3 036 388
			=====	=====
B.	AUTRES DEPENSES			
i)	<u>Projets dans les pays</u>			
	Projets nouveaux devant commencer en 1970 et besoins supplémentaires pour des projets en cours en 1969		1 519 177	1 525 980
ii)	<u>Recherche médicale</u>			
	Aide à la recherche et autres formes de coordination des recherches	143 000		
	Dépenses supplémentaires relatives aux équipes de recherche existantes	133 117		
	Activités de recherche au Siège :			
	Postes nouveaux et postes transférés du Compte spécial pour la Recherche médicale	35 783		
	Réduction du nombre de groupes et de réunions scientifiques	(65 900)	246 000	249 000
iii)	<u>Mise en oeuvre du programme (Siège)</u>			
	Postes nouveaux au Siège	101 672		
	Voyages en mission	6 700		
	Personnel temporaire	5 000	113 372	114 332

iv)	<u>Services consultatifs régionaux</u>			
	Postes nouveaux	54 372		
	Voyages en mission	5 000		
	Personnel temporaire	500	59 872	61 537
		<hr/>		
v)	<u>Bureaux régionaux</u>			
	Postes nouveaux	25 527		
	Voyages en mission	3 400		
	Personnel temporaire	2 000		
	Fournitures et matériel d'information	10 900	41 827	42 888
		<hr/>		
vi)	<u>Services administratifs</u>			
	Postes nouveaux	13 375		
	Personnel temporaire	(4 000)	9 375	9 375
vii)	<u>Comités d'experts</u>			
	Réduction du nombre des comités d'experts en 1970 et des dépenses y afférentes		(42 300)	(42 300)
			<hr/>	<hr/>
			1 947 323	1 960 812
			<hr/>	<hr/>
	Augmentation totale		4 822 200	4 997 200
			<hr/>	<hr/>

MAINTIEN DE L'EFFECTIF ET POURSUITE DES ACTIVITES EN COURS	AUTRES DEPENSES
<p>Augmentation des traitements afférents aux postes existants (augmentations réglementaires et modifications prévues des barèmes des traitements et autres prestations)</p> <p>Augmentations de coûts :</p> <p>Services communs</p> <p>Ouvrages de bibliothèque</p> <p>Services contractuels d'édition</p> <p>Impression des publications</p> <p>Services contractuels de traitement de l'information</p> <p>Dépenses pour les réunions constitutionnelles</p> <p>Remboursement de prêts</p>	<p>Postes nouveaux</p> <p>Augmentations relatives à :</p> <p>Voyages en mission</p> <p>Consultants</p> <p>Personnel temporaire</p> <p>Projets nouveaux</p> <p>Eléments nouveaux (postes, bourses ou fournitures) de projets en cours</p> <p>Augmentation des dépenses pour la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la recherche - Groupes et réunions scientifiques - Postes précédemment financés sur le Compte spécial pour la Recherche médicale <p>Autres dépenses nouvelles</p> <p>Eléments venant en déduction : par exemple, réduction du nombre de réunions de comités d'experts.</p>